



Liste des primes d'animaux
 31 août au 3 septembre 2018

INDEX

BOVINS LAITIERS.....	6
BOVINS DE BOUCHERIE.....	12
CHÈVRES	18
CHEVAUX DE TRAIT	28
CHEVAUX LEGERS & PONEYS	33
HORAIRE DE CHEVAUX.....	40
PETITS ANIMAUX	47ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MOUTONS	54
JEUNES AGRICULTEURS.....	58

Clinique vétérinaire de Granby
450-378-3331

****Les livres d'horticulture, produits de la ferme et artisanat
sont disponibles dans le bureau et en ligne****

INFORMATION GÉNÉRALE

CONTACT

Tel: (450) 242-EXPO (3976)

Télec.: (450) 242-2565

www.bromefair.com

Société d'agriculture du comté de Brome

345, ch. Stagecoach

Brome (Québec) J0E 1K0

ADMISSION

Admission

(inclus: accès aux manèges, TPS & TVQ)

- \$45 **Laissez-passer 4 jours** (Adultes & enfants)
une admission par jour, et stationnement (espace le permettant)
- \$15 **Admission générale** Vendredi
- \$20 **Admission générale** Samedi/Dimanche
- \$12 **Admission générale** Lundi
- \$10 **Vendredi seulement:** Aînés (60 ans & plus)
- \$5 **Parking:** Espace le permettant

VEUILLEZ NOTER

- Les barrières seront ouvertes tous les jours de 7h à 21h, sauf le lundi, l'heure de fermeture sera 18h.
- L'Association ne sera pas responsable des objets et/ou animaux perdus ou volés et elle ne sera aucunement responsable pour dommages causé par un accident sur les terrains de l'expo.
- Une force policière suffisante sera sur le terrain jour et nuit pendant l'exposition. On trouvera aussi des boîtes téléphoniques. Les visiteurs trouveront sur le terrain tout ce qui est de nature à leur procurer confort et agrément.
- Animaux non autorisés ou les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le terrain de l'Expo Brome.
- Il est strictement interdit de faire fonctionner les voiturettes de golf, VTT et 4 roues sur le terrain. Seulement ceux qui sont autorisés et assurés par la Société Agricole sont autorisées par l'Expo de Brome.

- Interdiction de fumer : Fumer dans un bâtiment sur le site de l'exposition est strictement interdit.

HORAIRE DES JUGEMENTS

Mercredi

09h00 Artisanat

Jedi

09h00 Compétition Provinciale Équine – Lourd et Léger

Vendredi

08h00 Chevaux

09h00 Produits de la ferme

09h00 Horticulture

10h00 Génisse Jackpot Norman Taylor

11h00 Bovins de boucherie (horaire à être déterminée avant l'expo)

13h00 Jeunes ruraux - chevaux

17h00 Bovins de boucherie Champion toutes catégories

Samedi

09h00 Volaille

10h00 Chevaux

10h00 Bovins laitiers

15h00 Lapins

18h00 Jeunes ruraux - Berger

Dimanche

09h00 Chevaux

09h00 Moutons

10h00 Chèvres (Boer, Laitière)

14h00 Chèvres (Angora)

15h00 Jeunes ruraux – Jugement

16h00 Jeunes ruraux – Classe de costume

Lundi

09h00 Jeunes ruraux - Boucherie & Laitiers

Suivi par: Jeunes ruraux – Moutons & Chèvres

09h15 Chevaux

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Un droit d'inscription de la Société d'Agriculture du Comté de Brome donne le droit d'exposer dans tous les secteurs de l'exposition.
2. Tous les exposants qui déboursent le 25\$ pour le droit d'inscription ont droit aux billets d'entrées suivants : 1 laissez-passer 4 jours, 1 passe pour stationner, si disponible.
3. Les exposants recevront les laissez-passer 4 jours additionnels suivants:
Bétail & chevaux- un par trois têtes
Moutons & chèvres- un par troupeau de six
Maximum de trois (3) laissez-passer 4 jours par exposant.
4. Nous nous réservons le droit de charger un frais d'administration de 10\$ pour les inscriptions reçus après le 10 août.
5. Un certificat d'assurance devra accompagner les inscriptions (minimum 1,000,000\$).
6. Les personnes qui désirent participer à l'exposition doivent faire une inscription de l'objet à présenter, ajouter le certificat d'assurance (si applicable) et payer les frais d'entrée au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera pas considérée. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés. Toutes inscriptions incomplètes peuvent être refusées par les directeurs.
7. Tout exposant de la Société devra prêter le serment suivant si un membre de la Société lui demande: "Je jure solennellement que les animaux et/ou les articles exhibés par moi ont été élevés, produits ou fabriqués ou acquis par moi selon les règlements de cette société, ainsi que Dieu me soit en aide."
8. Aucun article ou aucun animal ne sera inscrit pour concourir pour plus d'un prix dans une même année, sauf pour les prix spéciaux., les exposants en classes de groupes et les classes de performance de chevaux.
9. Aucun concurrent n'aura droit à plus d'un prix dans une même classe à moins d'avis contraire.
10. Tout membre qui expose un objet pour des prix contrairement aux règlements de cette Société perdra tous les prix qui lui auront été accordés pendant cette année.
11. Tous les animaux et tous les articles inscrits pour le concours porteront une carte et un numéro et personne ne devra de quelque façon que ce soit, nuire au travail des juges.
12. Tous les rubans des prix décernés par les juges devront être mis à la vue pendant l'exposition. Toute infraction à ce règlement entraînera la confiscation des prix.

13. Tout membre de la Société trouvé coupable d'avoir prêté ou autrement son insigne à une autre personne perdra tous les prix qu'il aura gagnés pendant cette année.
14. Toutes difficultés ou questions en litige seront référées aux directeurs et président de la société.
15. Tout exposant qui veut enregistrer un protêt devra le faire par écrit et le remettre entre les mains de la secrétaire ou du président pas plus de trois heures après l'incident qui a fait naître le protêt, et inclure un dépôt de 30\$ en argent. Si la plainte à raison d'être, le dépôt sera remis sinon, il demeurera la propriété de l'Association.
16. L'Association ne sera pas responsable pour les comptes ou les prix gagnés, qui ne seront pas envoyés ou présentés à l'administration dans les deux mois à partir du 31 octobre de l'année durant laquelle ces comptes étaient dus ou prix gagnés.
17. Si la Société n'a pas assez d'argent en caisse pour payer les primes au complet, les directeurs se réservent le droit de déduire le pourcentage nécessaire.
18. Tous les trophées doivent être retournés au bureau de l'exposition au plus tard le 10 août avant 20h00. Les trophées doivent être gravés et nettoyés, prêts pour exhiber. La présentation sera faite immédiatement après le jugement.
19. Roulottes des exposants : Un stationnement sera réservé pour les roulottes des exposants. Celles-ci devront être munies d'un système sanitaire autonome. Les roulottes doivent avoir un extincteur d'incendie fonctionnel. Il en coûtera 50\$ par roulotte pour défrayer les coûts inhérents. Faites vos réservations et vos paiements avec les formules d'entrée avant 20h00, le 10 août.
20. Tous les animaux doivent rester sur le terrain de l'Exposition du vendredi au lundi et dans leurs stalles jusqu'à **17h00 lundi**. Les exposants qui enfreindront à ce règlement perdront leurs primes, frais d'entrées et ne pourront participer comme exposants pour les deux (2) expositions suivantes.
21. La cotisation des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Brome est de 25\$ dû à chaque année à l'assemblée annuelle. La prochaine assemblée annuelle aura lieu le samedi 8 décembre 2018.

RÈGLEMENTS POUR LES JUGES

1. Les juges seront nommés par les officiers et les directeurs de la Société.
2. Aucune personne ne pourra servir comme juge si elle est, de quelque façon, intéressée dans les articles à juger.
3. Dans l'exécution de leur devoir, les juges devront s'efforcer d'agir avec la plus rigide impartialité et de respecter l'horaire et garder des classes fonctionnant à temps.
4. Pour les articles manufacturés, les juges accorderont leur préférence aux objets de même sorte, les mieux fabriqués.
5. En accordant les prix pour les taureaux, vaches et génisses, les juges devront tenir compte de la qualité de ces animaux pour l'amélioration du troupeau et des produits laitiers.
6. Là où il n'y a qu'un seul article dans une classe ou une section, les juges peuvent utiliser leur propre discrétion en accordant les prix. Dans tous les cas où ils ne jugeront pas un article digne d'être primé, ils peuvent retenir les primes. Un juge ne devra jamais accorder un prix sauf s'il considère l'article digne d'être primé.
7. Le nom du propriétaire ne devra pas apparaître sur l'article ou animal pendant le jugement.
8. Toute personne non autorisée à le faire, qui parle aux juges ou nuit à leur travail, perdra tout droit aux prix qu'il pourrait obtenir, et ce sera le devoir des juges en présentant leur rapport, de déclarer à l'administration toutes infractions à ce règlement.
9. Si l'on découvre des fraudes, pratiques malhonnêtes, fausses représentations se rapportant à un article qui pourrait avoir influencé la décision des juges ou faite dans ce but, le comité exécutif à le pouvoir de retenir le paiement du prix accordé.
10. Toute personne qui cherchera à intervenir auprès d'un juge pendant qu'il accomplira son devoir ou qui, par la suite sur la propriété de la Société, utilisera un langage de mépris ou injurieux envers un juge suite à l'adjudication quelconque faite par lui, perdra son droit d'exposer pour une durée d'un an à partir de cette date. Les juges sont particulièrement priés de faire rapport de toute infraction à cette règle.

BOVINS LAITIERS

RÈGLEMENTS

1. Toutes les **inscriptions**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçues au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, si non l'animal sera refusé. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.
2. À noter que le nombre de bêtes par exposant, toutes les races, est limité à **dix (10)**, veaux inclus.
3. **Substituts** :
Tous les animaux substituts doivent être déclarés par courriel au plus tard 17h00 le mercredi avant l'expo. Les substituts déclarés après ne seront pas enregistrés dans les catalogues. **Seulement trois (3) vaches seront éligibles pour la substitution**. Les substituts seront confirmés en même temps que les certificats d'enregistrement sont vérifiés. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
4. Tout le bétail devra être sur place jeudi à minuit. **Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au lundi, 17h00.**
5. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés vendredi de 9h00 à 12h00. Les exposants sont priés d'être disponibles pendant la vérification.
6. Trois (3) exposants et vingt-quatre (24) animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.
7. Quatre (4) bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné.
8. **Jugements**
Samedi 10h00 Toutes les races
9. Horaire du lavage
Vendredi: 10h00
Samedi: Toute la journée
Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.
10. Aucune ordure ou ventilateur électrique ne sera tolérée dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.
11. Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle.

12. Falsification : Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.

13. Reproduction : Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.

14. Rubans de championnat-toutes les races: Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières

15. Code d'éthique pour exposants de vaches laitières :

L'utilisation de pratiques ou procédures suivantes sont considérées inacceptables et définies comme un manque à l'éthique de la présentation des animaux enregistrés. En s'inscrivant, tout éleveur et exposant s'engage à respecter et à se soumettre aux codes d'éthique.

- a) Fausser l'âge d'un animal dans les classes où il est présenté.
- b) Balancer le pis par des moyens autres que de laisser du lait produit naturellement dans un ou les autres.
- c) Traiter ou masser une région quelconque du corps de l'animal plus particulièrement le pis de façon interne ou externe en utilisant des substances irritantes ou autres pour produire ou améliorer temporairement la conformation ou produire une animation ou état non naturel.
- d) Minimiser les effets de crampes ou de claudication par injection ou ingestion de drogue.
- e) Toutes interventions chirurgicales pratiquées dans le but de changer le contour naturel du corps, de la peau et des poils de l'animal est défendu. Il est permis d'enlever des verrues, des trayons surnuméraires, de la corne ainsi que de tondre, préparer la robe et tailler les sabots.
- f) L'insertion de substance étrangère sous la peau.
- g) Critiquer ou déranger le juge, les officiels ou les exposants ainsi que toute autre conduite discréditant la race et le jugement.

16. Certificats de production : Pas exigé.

17. Tous les articles et/ou animaux doivent être la propriété de l'exposant et selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement **doit** attester que l'animal est de **race pure** ou au moins posséder 75% du patrimoine héréditaire. Tous les animaux doivent être tatoués clairement selon le cas.

18. Concours de Régisseurs de troupeau

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six (6) vaches laitières. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. (\$40 \$30 \$20 \$10)

Propreté & renseignements 40%

Apparence	30%
Courtoisie	30%

CLASSES

Section 223: Ayrshire

Section 224: Jersey

Section 226: Holstein

4H / Jeunes agriculteurs voir pages 50, 51, 53 pour information

VEUILLEZ-NOTER :

L'inscription d'un minimum de quatre animaux est requise pour chaque classe individuelle dans les sections suivantes, sinon ils seront transférés dans la classe suivante.

80\$, 75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
1	Génisse junior Née le ou après le 1 ^{er} mars 2018
2	Génisse intermédiaire Née entre le 1 ^{er} décembre 2017 et le 28 février 2018
3	Génisse senior Née entre le 1 ^{er} septembre et le 30 novembre 2017
4	Un an (été) Née entre le 1 ^{er} juin et le 31 août 2017
5	Un an (junior) Née entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai 2017
6	Un an (intermédiaire) Née entre le 1 ^{er} décembre 2017 et le 28 février 2018
7	Un an (senior) Née entre le 1 ^{er} septembre et le 30 novembre 2017
Championne Junior & Championne Junior de Réserve	
8	Troupeau d'éleveur junior En plus des primes réguliers, 100\$ sera décerné à chaque participant dans cette classe- Commandité par le comité Laitière Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle.

120\$, 110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 70\$ 70\$, 70\$, 70\$

Classe	Description
9	Un an Née le ou après le 1 ^{er} septembre 2016. En lactation.
10	Deux ans (Junior) Née entre le 1 ^{er} mars 2016 et le 31 août 2016. En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.
11	Deux ans (Senior) Née entre le 1 ^{er} septembre 2015 et le 29 février 2016. En lactation ou tarie, n'a pas eu de veau.
12	Trois ans (Junior) Née entre le 1 ^{er} mars 2014 et le 31 août 2015. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vèler d'ici à huit semaines environ.
13	Trois ans (Senior) Née entre le 1 ^{er} septembre 2015 et le 29 février 2016. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vèler d'ici à huit semaines environ.
14	Quatre ans. Née entre le 1 ^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vèler d'ici à huit semaines environ.
15	Cinq ans. Née entre le 1 ^{er} septembre 2012 et le 31 août 2013. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vèler d'ici à huit semaines environ.
16	Vache mature Née avant le 1 ^{er} septembre 2012. En lactation ou tarie. Si elle est tarie, elle doit vèler d'ici à huit semaines environ.
Grande Championne & Grande Championne de Réserve	
17	Troupeau d'éleveur En plus des primes réguliers, 200\$ sera décerné à chaque participant dans cette classes- Commandité par le comité Laitière Groupe de trois animaux, doivent avoir été élevé par le même éleveur (même préfixe) et l'éleveur doit être propriétaire d'au moins deux animaux de ce groupe. Chaque animal du groupe doit avoir été exposé dans une classe individuelle. Seulement un animal du troupeau d'Éleveur Junior peut être utilisé dans la classe Troupeau d'Éleveur.

Propriété Élevé :

Le juge choisira le meilleur animal Propriété Élevé dans les classes 1 à 7 et 9 à 16. Une somme additionnelle de 40\$ sera remise à chacun de ces animaux.

Meilleur pis :

Il n'y aura pas de classe **meilleur pis**, mais le juge choisira le meilleur pis dans les classes 9 à 16. Ruban seulement.

Ayrshire Concours totale performance :

Les plaques ou rubans sont une gracieuseté de la Banque Nationale du Canada. Une plaque ou un ruban sera décerné à l'exposant de la vache Ayrshire qui accumulera le plus grand nombre de points calculés selon la méthode qui suit.

Règlements : Pour être admissible, une vache devra avoir été exposée, s'être classée parmi les trois premières dans une classe individuelle régulière. De plus, elle devra être enregistrée dans un programme de contrôle laitier reconnu et aussi être classifiée.

Points

1. Classement individuel

Premier	200 points
Deuxième	150 points
Troisième	100 points
Prime Grande Championne	50 points
Prime Réserve Grande Championne	25 points

2. Fabrication : Lait, gras et protéine combinée pour le meilleur record officiel pour 305 jours.

3. Classification : Le pointage obtenu lors de la dernière classification multiplié par deux. Nous demanderons à chaque exposant d'inscrire leurs sujets dans cette classe au moment des jugements et de fournir les certificats de production.

TROPHÉES

John M. Beerwort & Famille

Championne Suprême- inter-races

Section 223 – Ayrshire

Waterloo Coop

Grande Championne

Lyal Wilson

Meilleur Pis classes 7, 8, 9 & 10

Waterloo Coop

Championne de Réserve

Glen Cameron

Meilleures 3 Femelles

E. Côté

Championne Junior

Section 224 – Jerseys

Waterloo Coop

Grande Championne

Waterloo Coop

Troupeau d'Éleveur

Cowansville C.I.B.C.

Championne Réserve

Section 226 – Holsteins

The Cook Family

Grande Championne

Errol & Jackson Marsh

Troupeau d'Éleveur Senior

Waterloo Coop

Championne Réserve

F.G. Edwards

Troupeau d'Éleveur Junior

Waterloo Coop

Meilleure Femelle 6 ans & plus, propriété élevée

Waterloo Coop

Championne junior

Waterloo Excel

Meilleure Femelle 2 ans, propriété élevée

Waterloo Coop

Meilleure Femelle 3 ans, propriété élevée

Sheldon Cook Memorial

Meilleur Régisseur

Melboro Holstein

Meilleure Femelle 5 ans, propriété élevée

Club Holstein Shefford-Brome

Meilleure Femelle 4 ans, propriété élevée

BOVINS DE BOUCHERIE

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :

- a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
- b) Il doit y avoir un minimum de cinq (5) animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.

2. Toutes les inscriptions, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçues au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. Obligatoire, numéro ATQ sur le formulaire d'inscription, sinon l'animal sera refusé. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront retournées.

3. Aucune ordure ou ventilateur électrique ne sera tolérée dans les allées derrière le bétail durant l'exposition.

4. Ni copeaux ou terre ne sera accepté comme litière, seulement de la paille ou du bran de scie peut être utilisé. La litière doit demeurer entre les marqueurs. Aucune Grande Balle.

5. Falsification : Les pratiques inaccoutumées dans l'agencement ne seront pas tolérées et tout animal en compétition devra être jugé par le jury en tant qu'à sa conformation naturelle et à ses conditions physiques naturelles.

6. Reproduction : Dans le cas de doute existant dans l'esprit des juges quant aux capacités de reproduction d'un animal, l'exposant devra fournir des preuves convaincantes pour la satisfaction des juges concernés.

7. Rubans de championnat-toutes les races : Tous les animaux devront avoir été exposés dans les classes régulières

8. Trois (3) bêtes constituent un troupeau pour la parade du dimanche. Les exposants doivent parader ou se voir retirer le prix en argent gagné. Pour la parade des bovins, habillement suggéré, la couleur de la race ou la couleur de la ferme.

9. Jugements

Vendredi 10h30 (Horaire à être déterminée avant l'expo)

10. Horaire du lavage

Vendredi : 5h00 to 11h30

***Aucun lavage d'animaux ailleurs qu'à l'endroit désigné.**

11. Trois (3) exposants et dix-huit (18) animaux par race sont requis pour qu'il y ait un jugement.

12. Taureaux entravés : Tous les taureaux âgés de plus de douze mois doivent être entravés au moyen d'un anneau ou autre. Cette règle s'applique en tout temps ou l'animal est sur le terrain d'exposition. Faute de se conformer à cette règle, les directeurs exigeront que l'animal soit exclu de sa classe et devra possiblement quitter les lieux.

13. Définitions

- a) Un **exposé** est l'unité d'un cheptel se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
- b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
- c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "**Unité d'élevage**". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que se sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
- d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race.

14. Vérification des exposés : La vérification est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.

15. Classes divisées : Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du comité de l'exposition. Chacune des classes divisées est considérée par définition comme étant une classe séparée.

16. Nombre d'exposés par unité d'élevage : Chaque animal doit appartenir et être enregistré comme pure race au nom de l'exposant. Chaque spécimen doit être considéré comme un sujet d'exposition peu importe le nombre d'animaux dans la classe. Aucune restriction sur le nombre de participation dans les classes excluant la classe du troupeau de l'éleveur et la classe de la progéniture du père.

17. Veuillez noter que le nombre maximum d'animal par exhibition est de **quatorze (14)**, les veaux inclus. SACB réserve le droit de réduire le nombre d'entrée pour pouvoir héberger toutes les races dans l'espace alloué.

18. Enregistrement de l'animal : Tous les animaux exposés dans les classes individuelles doivent être enregistrés comme race pure à la date finale de l'inscription sauf les veaux de moins de trois mois qui doivent être visiblement tatoués les classes des deux ans et des vaches adultes. Les veaux

âgés de plus de trois mois doivent être enregistrés à moins que les règlements d'une association exigent que l'enregistrement soit fait à un âge plus avancé.

19. Seulement une roulotte est permise par exposant ou par race qu'ils ont inscrite.

20. Concours de Régisseurs de troupeau

Concours ouvert à tout régisseur de troupeau qui montre au moins six (6) animaux. Attribution au régisseur ou au propriétaire-exposant pour la meilleure présentation d'animaux. (\$40 \$30 \$20 \$10). Un prix de 50.00\$ par race sera attribué en fonction des critères suivants :

Propreté & renseignements 40%

Apparence 30%

Courtoisie 30%

21. Tous les animaux dans la section 322 doivent être enregistrés.

22. Substituts :

N'inscrivez plus les substituts sur la formule d'inscription. Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. **Seulement trois (3) vaches seront éligibles pour la substitution.** Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncés lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.

23. Tout le bétail devra être sur place jeudi à 17h00. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au **lundi, 17h00.**

24. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés à compter de 17h le jeudi. Les exposants sont priés d'être disponibles à cette heure pour la vérification.

25. Litière : Un (1) balle de paille ou sac de ripes par animal présent, maximum de dix (10) sera fourni aux exposants de bovins de boucherie à leur arrivée. SVP indiquer votre préférence avec votre formulaire d'inscription.

Section 318 Angus

Section 319 Hereford

CLASSES

Section 320 Shorthorn

Section 321 Charolais

Section 322 Toutes autres races

140\$, 120\$, 110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$, 80\$

Classes de taureaux

Classe	Description
1	Veau male Né le ou après le 1er janvier 2018, âgé de trois mois au jour du jugement.
2	Taureau 1 ans Né entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017
Champion Senior & Champion Senior de Réserve Grand Champion & Grand Champion de Réserve	
3	Taureau Né entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016
Senior Champion Male & Reserve Senior Champion Male Grand Champion Male & Reserve Grand Champion Male	

Classes de femelles

Classe	Description
4	Veau femelle Née le ou après le 1er janvier 2018, âgé de trois mois au jour du jugement.
5	Génisse Né entre le 1er mai 2017 et le 31 décembre 2017
6	Génisse Né entre le 1er mars 2017 et le 30 avril 2017.
7	Génisse Né entre le 1er janvier 2017 et le 28 février 2017.
Championne Junior & Championne Junior de Réserve	

8	<p>Vache</p> <p>Née entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016, avec son veau de l'année 2018, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré</p>
9	<p>Vache</p> <p>Née avant le 1er janvier 2016, avec son veau de l'année 2018, naturel, de race, tatoué, veau sur pied. La vache et le veau doivent être jugés comme une seule entité. Cependant le veau est éligible à être exposé comme sujet dans la Classe 9 – Troupeau de l'éleveur. Le veau est aussi éligible à être exposé comme sujet dans les classes 1 ou 4. Par contre l'animal doit être enregistré.</p>

Classes de groupe

Classe	Description
10	<p>Troupeau de l'éleveur</p> <p>Un groupe de trois animaux engendrés chez l'exposant, chacun des sexes devra être représenté. Chaque sujet doit avoir concouru dans l'une des classes précédentes. Au moins un sujet doit être la propriété de l'exposant. Limité à un seul sujet par exposant</p>
11	<p>Même père</p> <p>Un groupe de trois (3) animaux engendrés par le même père, les deux sexes représentés, au moins un animal la propriété de l'exposant. Les animaux devront avoir été exposés auparavant dans d'autres classes. Une entrée seulement par exposant est permise</p>
<p><u>Classe de Génisse</u> <u>Jackpot Norman</u> <u>Taylor</u></p>	<p>Né le ou après le 1er Janvier 2018. Minimum de 3 mois au jour du jugement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Date limite d'inscription: 10 août ◆ Droit d'inscription : \$50.00 (non remboursable) ◆ Jugement: Vendredi 10h00 ◆ Les montants des prix seront: Grand Champion: 250\$ et 60% des droits d'inscription reçus Champion de réserve: 250\$ et 40% des droits d'inscription reçus

Bourse Jerry Jackson Suprême (Inter-race)	<p>*Les Grands Champions provenant des autres expositions agricoles du Québec sont invités à participer à la 'Bourse Suprême'. Vous devez être inscrit aux classes ouvertes de Brome Fair. Les inscriptions seront acceptées jusqu'à 17h00 jeudi le 30 août 2018.</p> <table> <tr> <td>Grand Champion de tous</td> <td>\$500</td> </tr> <tr> <td>Réserve</td> <td>\$250</td> </tr> <tr> <td>Grande Championne de tous</td> <td>\$500</td> </tr> <tr> <td>Réserve</td> <td>\$250</td> </tr> </table>	Grand Champion de tous	\$500	Réserve	\$250	Grande Championne de tous	\$500	Réserve	\$250
Grand Champion de tous	\$500								
Réserve	\$250								
Grande Championne de tous	\$500								
Réserve	\$250								

TROPHÉES

Jerry Jackson Memorial	Grand champion de tous
J.D. Farms	Meilleur Régisseur de troupeau
Jerry Jackson Memorial	Grande championne de tous
Génisse Jackpot Norman Taylor	

Section 317 – Simmental

C.I.B.C.	Grand champion
Todd Farms	Meilleur troupeau d'éleveur

Section 318 – Angus

Bob Tawse Memorial	Angus Suprême de tous
J.D. Farms	Angus Junior Femelle
	Taureau Angus Junior
Todd Farms	Meilleur troupeau d'éleveur

Section 320 – Shorthorn

Shadybrook	Champion Suprême
Millbrook Farm	Champion Female
Ron Gibbs Memorial	Grand Champion

Section 319 – Hereford

Royce E. Chamberlin	Meilleur groupe
Ghislaine Taylor Memorial	Grande championne

CHÈVRES

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de 5 animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Un minimum de trois (3) exposants et dix (10) animaux par race est nécessaire pour un jugement
3. Un minimum de trois (3) animaux par classe est nécessaire pour un jugement
4. L'âge des animaux est calculé en fonction de leur âge le 1^{er} août.
5. Une unité d'élevage peut exposer un maximum de quinze (15) animaux par race. Un exposant peut les placer dans les classes appropriées. Aucune limite par classe.
6. **Substituts** :

Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncés lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.
7. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
8. Un droit d'inscription **d'exposant de 25\$** doit accompagner la formule d'entrée plus 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal. Le **20\$ de droits d'entrée** pour chaque animal sera remboursé lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement.
9. Toutes les chèvres devront être sur place jeudi à minuit. Tous les animaux resteront dans les stalles jusqu'au **lundi, 17h00**.
10. Les certificats d'enregistrement et les records de production doivent accompagner les animaux, ils seront vérifiés vendredi de 9h00 à 12h00. Les exposants sont priés d'être disponibles pendant la vérification.
11. Toutes les chèvres devront être lisiblement tatouées et les tatouages doivent correspondre aux certificats d'enregistrement.
12. Un examen vétérinaire sera effectué sur le site de l'exposition soit par un vétérinaire ou un groupe de 3 membre en règle de la Société canadienne de

la chèvre (chèvres laitières, chèvres angora) ou l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie (chèvres de boer)

13. L'expertise sera sanctionnée par la Société canadienne de la chèvre (chèvres laitières, chèvres angora) et l'Association Canadienne de la chèvre de boucherie (chèvres de boer)
14. Jugement: Prendre note que les jugements débiteront à 10h00
Chèvres Boer: Dimanche 10h00
Chèvres Laitières: Dimanche 10h00
Chèvres Angora: Dimanche 14h00
15. Tous les animaux présentés dans les classes de groupe doivent avoir participé dans leurs classes régulières.
16. Les exposants peuvent s'inscrire seulement une fois dans chaque classe de groupe.
17. Tous les exposants doivent être en tenue appropriée pour présenter leurs animaux.
18. Seuls des rubans sont remis pour les classes de champions.
19. Pendant le jugement des chèvres, seul le juge, les membres du comité de chèvres de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos réservé au jugement.

20. **Concours de Régisseurs de troupeau**

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq (5) chèvres dans les différentes classes. (40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

Attribution des points

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins 50% des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des chèvres. Les autres 50% des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des chèvres.

L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

CLASSES

- Les chevrettes participant aux classes 1 à 4 ne doivent pas avoir chevrettés.
- Si une chevrette née en 2016 a déjà chevretté, elle sera jugée dans la classe 5.
- Les chèvres participant aux classes 5 à 8 doivent obligatoirement avoir chevrettées.

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

Chèvres Pur-sang

Classe	Description
1	Chevrette née du 1 mars 2018 au 30 juin 2018
2	Chevrette née du 1 novembre 2017 au 28 février 2018
3	Chevrette née du 1 juillet 2017 au 31 octobre 2017
4	Chevrette née du 1 novembre 2016 au 30 juin 2017
Championne Junior & Championne Junior de Réserve	
5	Chèvre moins de 3 ans née du 1 janvier, 2016 au 31 octobre, 2016 ou après si chevretté
6	Chèvre 3 ans née en 2015
7	Chèvre 4 ans née en 2014
8	Chèvre 5 ans et plus née avant 2014
Championne Senior & Championne Senior de Réserve Grand Championne & Grand Championne de Réserve	

Boucs Pur-sang

Classe	Description
9	Chevreau né du 1 mars 2018 au 30 juin 2018
10	Chevreau

	né du 1 novembre 2017 au 28 février 2018
11	Chevreau né du 1 juillet 2017 au 31 octobre 2017
Champion Junior & Champion Junior de Réserve	
12	Bouc 2 ans né du 1 juillet 2016 au 30 juin 2017
13	Bouc 3 ans et plus né avant le 1 juillet, 2016
Champion Senior & Champion Senior de Réserve Grand Champion & Grand Champion de Réserve	

Femelles à Pourcentage

Classe	Description
14	Chevrette de l'année née en 2018
15	Chevrette 1 an née en 2017
Championne Junior & Championne Junior de Réserve	
16	Chèvre 2 ans née en 2016
17	Chèvre 3 ans et plus née avant 2016
Champion Senior & Champion Senior de Réserve Grand Champion & Grand Champion de Réserve	

Groupe

***Maximum de 1 groupe par éleveur**

Classe	Description
18	Progéniture de mère 2 sujets de la même mère
19	Progéniture de père 3 sujets du même père
20	Troupeau de l'éleveur 1 mâle et 3 femelles

Section 653: Alpine

Section 654: Saanen

Section 655: Nubienne

Section 656: Toggenburg

Section 657: LaMancha

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

Classe	Description
1	Chevrette, 1-6 mois née après le 1 février 2018
2	Chevrette, 6-12 mois née entre le 1 aout 2017 et le 31 janvier 2018
3	Chevrette, 12-24 mois née entre le 1 aout 2016 et le 31 janvier 2017
Junior Champion & Reserve Junior Champion	

En lactation

Classe	Description
4	Chèvre, 12-24 mois née entre le 1 aout 2016 et le 31 juillet 2017
5	Chèvre, 24-36 mois née entre le 1 aout 2015 et le 31 juillet 2016
6	Chèvre, 36-60 mois née entre le 1 aout 2013 et le 31 juillet 2015
7	Chèvre, over 60 mois née le ou avant le 31 juillet 2013
Senior Champion & Reserve Senior Champion	
Grand Champion & Reserve Grand Champion	
8	Troupeau Quatre (4) sujets, propriété de l'exposant, dont deux (2) sujets au moins en lactation.
9	Meilleur pis Le juge désignera les deux (2) meilleurs pis dans chaque classe. Les sujets ainsi désignés concourront pour le premier et le deuxième meilleur pis de l'exposition de la race. Prix en argent pour 1 ^{er} et 2 ^e

	place seulement.
--	------------------



80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$, 20\$

Classe	Description
1	Chevreau né le ou après le 1 août 2017
2	Chevreau né entre le 1 août 2015 et le 31 juillet 2017
3	Bouc né avant le 31 juillet 2016
Grand Champion & Grand Champion de Réserve	
4	Chevrette née le ou après le 1 août 2017
5	Chevrette née entre le 1 août 2016 et le 31 juillet 2017
6	Chèvre jeune adulte née entre le 1 août 2015 et le 31 juillet 2016
7	Chèvre jeune adulte née entre le 1 août 2014 et le 31 juillet 2015
8	Chèvre née le ou avant le 31 juillet 2014
Grande championne & Grande championne de réserve	
9	Progéniture du père Groupe de trois (3) sujets issus du même père, au moins un (1) sujet propriété de l'exposant
10	Troupeau de l'éleveur Groupe de trois (3) sujets, propriété de l'exposant, comprenant un (1) bouc et deux (2) femelles

CHEVAUX

RÈGLEMENTS

1. **Finale Provinciale :**
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de cinq (5) animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. **Tous les formulaires d'inscription**, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être reçus au bureau de l'administration **avant 20h00 le 10 août**. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté. Le cachet de la poste ne sera pas considéré. S'il ne reste plus de stalles disponibles, les inscriptions seront refusées et retournées.
3. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner chaque inscription.
4. Sur les inscriptions, on devra donner le nom et l'adresse complète du propriétaire, le nom de l'animal (s'il en a un) et son âge. Les formulaires doivent être lisiblement complétés. Une photocopie du certificat d'enregistrement du cheval doit accompagner le formulaire d'inscription.
5. **TOUS LES CHEVAUX ET PONEYS DOIVENT AVOIR PASSÉ L'EXAMEN COGGINS POUR L'ANNÉE EN COURS.** Il n'est pas nécessaire de l'inclure avec la formule d'inscription. Le certificat original doit accompagner l'animal lors de l'arrivée sur les terrains de l'expo. L'entrée aux écuries sera refusée si le certificat n'est pas présenté.
6. Pas d'attache à l'extérieur.
7. Les exposants sont priés d'entrer par la **barrière C** et de se rendre au bureau du comité des chevaux situé aux écuries. Les chevaux ne devront pas être débarqués avant que les papiers d'enregistrement et preuve de l'examen Coggins soit vérifiée.
8. **Arrivé et départs :**
 - a) **Présentation :** Tout exposant inscrit dans les classes de présentation doit arriver sur le terrain d'exposition avant 21h00 jeudi. Il ne doit pas quitter avant **lundi à 17h00**
 - b) **Licou :** Les exposants des sections **101-102-103-104-105** et des sections **140-141-142-143-144-145-146-147-150-154-155-160-161-164**, en compétition uniquement dans les épreuves de licou, doivent arriver jeudi matin entre 4h00 et 7h00. Ils doivent quitter le même jour après 16h00. Les chevaux légers et les poneys participant

exclusivement au licou peuvent être logés dans les stalles des chevaux de course le mercredi soir si toutes les autres écuries sont assignées pour la fin de semaine (les exposants doivent indiquer sur leur formulaire d'inscription s'ils souhaitent rester mercredi soir).

9. Les stalles doivent être nettoyées pour 17h00 lundi, et le fumier déposé dans les allées. Si non, les primes seront confisquées.
10. Aucun ajout aux classes après le 10 août ne sera accepté.
11. Si un seul animal est montré dans une classe ou section, le juge pourra, à sa discrétion, accorder une prime. Un prix sera accordé, si le juge considère que l'animal mérite cette récompense.
12. **Classes de chevaux de trait présenté au licou.** Les certificats d'enregistrement devront être présentés au juge pendant son jugement. Les poulains et pouliches de l'année en cours qui ne sont pas entièrement enregistrés devront avoir un numéro de dossier de pré-enregistrement avec le C.N.I. Un cheval enregistré ne pourra pas concourir dans une classe de races croisées. Toutes classes d'élevage enregistrées doivent l'être avec le **Canadian Livestock Records, Ottawa.**
13. Les juments poulinières doivent être accompagnées de leur poulain de l'année présenté au licou. Le certificat d'enregistrement doit être produit si le poulain n'est pas présent.
14. Les paires de chevaux peuvent être exhibés un à la fois aussi bien qu'en paire. Le cheval seul et les paires doivent être inscrits et être la propriété de l'exposant.
15. Toute personne qui présentera des animaux enregistrés comme animaux croisés sera disqualifiée. Tous les hongres de trait sont considérés comme race croisée.
16. Toutes les classes avec restrictions d'âge, devront être vérifiées au moyen de leur carte d'assurance maladie. Une photocopie doit accompagner la formule d'inscription. Tous les âges doivent être au 1er janvier de l'année de l'exposition
17. Les exposants doivent porter le costume approprié pour toute classe de chevaux ainsi que pendant la parade.
18. Les exposants ne peuvent pas s'adresser au juge. Si un exposant croit qu'il y a un problème, il doit en faire part au maître de piste ou le gérant du spectacle.
19. Les chevaux qui sont conduits ou montés pendant la compétition, doivent l'être pendant la parade du dimanche et non tenus au licou.
20. Tous les chevaux doivent être lavés à l'endroit indiqué. Aucun lavage n'est permis près des écuries.
21. Toutes les stalles doivent être propres et en ordre en tout temps. Les comités des chevaux se réservent le droit de vérifier.

22. Toutes les zones de camping doivent être propres et rangées.

23. Définitions :

- a) Un **exposé** se définit comme suit: un ou plusieurs unités animales se qualifiant pour une inscription dans une classe spécifiée dans la classification. Tout animal enregistré, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes, individuellement ou collectivement, est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage ou il est habituellement gardé.
- b) Un **exposant** est un éleveur ou une organisation qui expose des animaux ou des produits de la ferme devant un juge à l'heure spécifiée.
- c) Dans chaque classification, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une "**unité d'élevage**". Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une unité d'élevage, on doit l'interpréter comme une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est la responsabilité de l'exposant.
- d) **Pure race** signifie qu'un animal d'une race particulière qui est reconnue comme étant de race pure aux termes des règlements administratifs de l'association autorisée à enregistrer les animaux de cette race

24. **Vérification des exposés.** La vérification des exposés est la responsabilité du comité d'exposition. Le comité doit exclure les animaux inéligibles et ceux qui ne sont pas identifiés positivement avant le jugement.

25. **Classes divisées :** Dans toutes les espèces, les classes peuvent être divisées à la discrétion du juge lorsque le nombre d'exposés dans une classe est considéré en excès. Les deux sections seront toujours considérées comme une classe.

26. **Enregistrement de l'animal :** Tous les exposés doivent être la propriété et être enregistrés comme race pure au nom de l'exposant. Noter l'exception dans la classe de descendance de l'étalon. L'enregistrement de tout animal de trait doit accompagner le formulaire d'inscription ou, dans le cas de poulains/pouliches du printemps ou de l'été, un certificat d'élevage doit être disponible.

27. **Défense de fumer.** Il est strictement interdit de fumer dans les écuries

28. Aucun véhicule, remorque à chevaux ou voiture ne sera autorisé entre les écuries. Il y aura un stationnement à l'arrière.

29. **Concours de l'exposant (prix pour chevaux lourds et légers séparés)**

Prix de l'exposant, basé sur la qualité de l'exposant.

Décor et propreté 50%

Informations au public 25%

Politesse 25%

40\$ 30\$ 20\$ 10\$

30. **Trophées : Tous les trophées des chevaux légers et de traits doivent rester sur les lieux de l'Expo. Les trophées doivent être retournés aux bureaux lundi à 15h00 ou les primes seront confisqués.**
31. **Campeurs de Chevaux Légers et de Traits : Un emplacement sera attribué par famille. Une deuxième place peut être demandée. L'emplacement sera attribué en fonction de la demande et de la disponibilité. Les tentes de campings ne sont pas autorisées.**
32. Seuls les véhicules motorisés autorisés par le bureau de l'Expo peuvent circuler sur le terrain (voiturettes de golf, RTV).

***** Avant de critiquer un bénévole, soyez prêt à assumer ses responsabilités*****

N'oubliez pas de remercier nos bénévoles pour leur temps et leur dévouement

Section 102: Percheron

Section 103: Clyde

CLASSES DE CHEVAUX DE TRAIT

Section 104: Belge

Section 105: Tout autre cheval de trait enregistrés

Classes Championnat (Rubans seulement): Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

100\$, 90\$, 75\$, 60\$, 55\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$, 20\$

Classe	Description
1	Poulain, pouliche né pendant l'année courante
2	Poulain d'un an
3	Poulain de deux ans.
C1: Championnat Junior	
4	Poulain de trois ans et plus
C2 : Championnat Sénior	
C3 : Grand Champion	
5	Jument poulinière. Devant mettre bas au cours de l'année ou a pouliné pendant l'année. L'exposant devra montrer la jument avec son poulain ou pouliche sur pieds ou le certificat d'enregistrement devra être fourni si le poulain ou la pouliche ne sont pas exposés
6	Pouliche d'un an
7	Pouliche de deux ans
C4: Championnat Junior	
8	Pouliche de trois ans et plus
9	Jument stérile de 4, 5 ou 6 ans.
10	Jument âgée de 7 ans et plus
C5 : Championnat Sénior	
C6 : Grande Championne	
11	Descendant de l'étalon. Trois sujets, peu importe l'âge, issus d'un même étalon. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe,

	si elle est offerte. Au moins un sujet doit appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom
12	Descendant de la jument. Deux sujets, peu importe l'âge, issus d'une même jument. Chaque sujet doit avoir été exposé dans sa propre classe, si elle est offerte. Les deux sujets doivent appartenir à l'exposant, être de race pure et être enregistré à son nom
13	Troupeau de l'éleveur : Étalon et trois juments. Chaque sujet doit appartenir à l'exposant

RUBAN SEULEMENT
Championnat Suprême toutes races



110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, & 60\$ (autres cinq places)

14	Paire de chevaux de trait enregistrés. Toute race pouvant concourir. Hongres enregistrés non-éligibles pour cette classe. Trophée William Nelson.
----	--



15	Trophée Mason Ashley Martin pour la descendance du mâle ou de progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories cheval de trait et cheval léger. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.
----	---



100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$, 60\$

Classe	Description
1 A	Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique, tenue de soirée. Une fois chaque journée, samedi et dimanche.
1 B	Un cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique, tenue de soirée. Une fois chaque journée, samedi et dimanche.
2	Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à quatre roues

3	Chevaux Canadiens attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues
4	Une paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à quatre roues ou à deux roues. Conduite par une femme

Prix pour les classes suivantes

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
5	Attelage de quatre chevaux Canadiens, attelé à une voiture à quatre roues, à deux roues ou un véhicule antique.
6	Chevaux Canadiens attelés en arbalète à une voiture ou express à quatre roues.



30\$, 25\$, 20\$, 15\$, 12\$

15	Jument et poulain ou pouliche de trait en licou
16	Cheval de trait croisé un an et deux ans.
17	Cheval de trait croisé, hongre trois ans et plus.



*Tous les attelages de chevaux de trait requièrent un conducteur et son assistant en tenue réglementaire.

90\$, 80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$ (pour 6e-10e), 25\$ (autres)

21	Jument ou cheval hongre de trait, une entrée par exposant. Le cheval se classant 1 ^{er} recevra le Trophée Earl Marsh pour le meilleur cheval de trait présenté à l'exposition de Brome. Le cheval propriété d'un résident permanent du Comté de Brome se classant le premier se verra décerné le Trophée T.D. Frizzle .
22	Un cheval de trait attelé à une voiture à deux roues, conduite par une femme en tenue de soirée de 18 ans ou plus. Trophée Bill Blackwood Memorial

23	Chevaux attelés en flèche, à une voiture à quatre roues ou à deux roues. Trophée Guy Yates.
24	Trois chevaux attelés en arbalète à une voiture à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
25	Chevaux attelés en troïka, à une voiture à quatre roues. Pas nécessairement la propriété de l'exposant.
26	Une paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Trophée J.C. Blackwood
27	Paire de chevaux de trait, enregistrés ou croisés, attelés à une voiture à quatre roues. Course à obstacles . La meilleure paire de chevaux de trait du Comté de Brome recevra le Trophée Clyde Jersey
28	Paire de chevaux de trait attelés à une voiture à quatre roues. Conduite par une femme de 18 ans et plus. Trophée Natasha Lavigne
29	Garçon ou fille 8 à 12 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans et plus., qui est capable de conduire. <u>Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée.</u> Trophée Sam Evans.
30	Garçon ou fille 13 ans à 17 ans. Paire de chevaux de trait attelé à une voiture à quatre roues. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou lui-même. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18 ans ou plus, est capable de conduire. <u>Le jeune ne doit pas être attaché, si non l'entrée sera disqualifiée.</u> Trophée Sam Evans
31	Chevaux attelés en flèche à une voiture à quatre roues, course à obstacle.

110\$, 100\$, 90\$, 80\$, 70\$ & 50\$ (autres jusqu'à 14)

32	Attelage de quatre chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. Trophée Robert Douglas
----	--

275\$, 200\$, 150\$, 140\$, 130\$, 120\$, 110\$ & 75\$ (autres jusqu'à 12)

33	Attelage de six chevaux de trait, attelé à une voiture à quatre roues, pas nécessairement la propriété de l'exposant. Trophée McPherson.
----	---

Classes de rubans et trophée seulement

Classe	Description
34	Trophée David Anderson Memorial Cheval de trait simple, poids lourd ou léger, compétition "Skidding". Compétition chronométrée. Tous les chevaux doivent avoir pris part à une ou plusieurs

	compétitions dans les classes régulières ou spéciales. (classes de rubans et trophée seulement).
35	Un cheval de trait attelé à une voiture à deux roues, conduite par un garçon ou fille en tenue de soirée de 13 à 17 ans. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire
36	Cheval de trait attelé à une voiture (cart), 8 à 12 ans. Chaque conducteur ou conductrice doit contrôler son attelage par elle-même ou par lui-même. Le jeune ne doit pas être attaché, sinon, l'entrée sera disqualifiée. Chaque jeune doit être accompagné d'un adulte, 18+ ans, qui est capable de conduire

*****Jeunes Ruraux, Chevaux Légers et Traits : SVP vous assurer que vos inscriptions soient reçues par l'administration avant le 10 aout à 20h00.**

my owners agriculteurs voir pages 50, 51, 56 pour information

Section 141: Quarter Horse

Section 142: Standard bred

Section 143: Appaloosa

CLASSES POUR CHEVAUX LÉGERS & PONEYS

Section 144: Paint

Section 145: Arabian

Section 146: American Saddlebred

Section 147: Friesian

Section 150: Chevaux Miniature enregistrés

Section 154: Toutes autres races enregistrées

Section 155: Races croisées légères

Section 160: Pony Hackney

Section 161: Pony Welsh

Section 164 : Pony Shetland

Section 165: Toutes autres races de poney enregistrées

Sections 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 154

\$45, \$40, \$35, \$30, \$25

Sections 150, 160, 161, 164, 165

\$40, \$35, \$30, \$25, \$20

Classes Championnat (Rubans seulement):

Rubans pour junior, senior et grand champion étalon (C4, C5, C6) et jument (C1, C2, C3). Un ruban pour chaque race (section).

Classe	Description
41	Poulain ou pouliche né l'année en cours
42	Poulain ou pouliche d'un an
43	Pouliche de deux ans
C1: Championnat Junior	
44	Pouliche de trois ans
45	Jument poulinière de 4, 5 ou 6 ans
46	Jument poulinière de 7 ans et plus
47	Jument poulinière avec poulain ou pouliche de l'année en cours

C2: Championnat Sénior	
C3: Grande Championne	
48	Étalon de deux ans
C4: Championnat Junior	
49	Étalon de trois ans et plus
C5: Championnat Sénior	
C6: Grand Champion	
50	Hongre enregistré, 2 ans et plus
51	Descendant du mâle ; Trois animaux, tout âge, du même étalon. Chaque animal doit avoir été présenté auparavant dans leur classe régulière si elle a été offerte. Les animaux doivent être inscrit et enregistrés au nom du propriétaire. Une unité par exposant.
52	Descendant de la jument : Deux animaux, tout âge, de la même jument. Chaque animal doit avoir été présenté auparavant dans leur classe régulière si elle a été offerte. Les animaux doivent être inscrit et enregistrés au nom du propriétaire. Une unité par exposant.



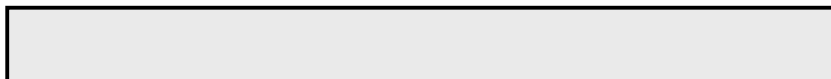
35\$, 30\$, 25\$, 20\$, 18\$

53	Jument ou hongre, au licou, 3 ans et plus, race légère.
----	---



54	"Trophée Mason Ashley Martin" pour la descendance du mâle ou la progéniture de la femelle. Ouvert aux catégories poids lourds et poids légers. Chevaux enregistrés seulement. Voir les détails dans les pages des trophées.
----	--

CLASSES DE PERFORMANCE



*Les classes dans la section 170 sont ouverts aux cavaliers/cavalières âgés de 18 ans et plus

80\$, 70\$, 60\$, 50\$, 40\$

Section	Classe	Description
170	54	Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues. Classe enjeu. Trophée Baxter Williams.
	55	« Green Road Horse to Bike » commandité par Kubota Max Gagné & Fils Inc. <i>Cheval standardbred dans sa première ou deuxième année consécutive d'exposition</i> Primes additionnels ajoutés aux primes BCAS 1 ^{ière} : 770\$ 2 ^e : 330\$ 3 ^e : 190\$ 4 ^e : 130\$ 5 ^e : 80\$
	56	Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. Trophée Stewart
	57	Cheval routier attelé à une voiture à quatre roues. Trophée Raymond McMahon.
	58	Cheval routier attelé à une voiture à deux roues.



*Les classes dans la section 171 ouverte aux cavaliers/ cavalières âgés de 16 ans et plus.

***Les casques d'équitation sont MANDATOIRE pour les cavaliers âgés de moins de 18 ans.**

*Les chevaux dans cette section ne sont pas éligibles pour les classes dans la section 173

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
171	59	Cheval Morgan enregistré sous harnais. Trophée Miles Rhicard.
	60	Classe ouverte Cheval attelé à une voiture à quatre roues,

Section 172: Selle Anglaise et Selle western

		conduit par une femme. Résidente permanente et cheval du Comté de Brome concourent séparément pour le Trophée Lady Memorial .
61		Classe ouverte Cheval attelé à une voiture à quatre roues conduit par un homme. Résident permanent et cheval du Comté de Brome concourent séparément pour le " Trophée Delbert Tibbits ". Gagnant de cette classe sera présenté le " Trophée James (Sonny) Henderson ".
62		Classe ouverte palefrenier, simple. Conduit par un homme ou une femme.
63		Classe ouverte combinée. Seulement le cheval compte. Cavalier/cavalière ou le conducteur/ conductrice peut être différent. Trophée Harry Wallace .
64		Classe ouverte Cavalière, "saddle seat", Cheval 60%. Cavalière 40%. Chevaux ne sont pas éligibles pour classes 66 ou 67.
65		Classe ouverte , selle "saddle seat", Plaisance Anglais. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 66 ou 67. Trophée Little Valley Kingpin pour meilleur Morgan.



*Les classes dans la section 172 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 18 ans et plus

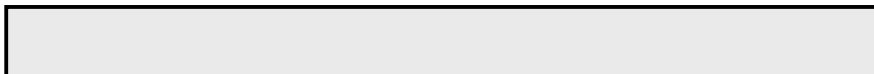
*Les chevaux dans cette classe ne sont pas éligibles pour la section 173

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
172	66	Plaisance classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64 & 65.
	67	Équitation classique. Chevaux ne sont pas éligibles pour classe 64 & 65.
	68	Paire de chevaux de selle. Vêtements style western, "saddle seat" ou classique.
	69	Plaisance western.
	70	Obéissance aux commandements, western
	71	Équitation western
	72	« Fanny Ride » à 5\$. Le cavalier/cavalière doit apporter un

Section 100: Section Cavaliers/ Cavalières en Selle ou Attelé

		billet de 5\$ pour participer. Le gagnant prend tout.
	73	Classe ouverte costumé. Cavaliers/Cavalières en tenue arabe. Galop contrôlé.
	74	Parade western. Equipement et vêtements 25%. Performance 75%. Trophée Karen Brooks



*Les classes dans la section 173 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 18 ans et plus

*Les chevaux participant dans cette section ne sont pas éligibles pour autres sections de Performance

* Aucune allocation de temps ne sera accordée pour les changements de selle ou autre.

* Tout cavalier(ère) qui se heurte intentionnellement à la clôture ou à la barrière pour arrêter son cheval sera disqualifié de la classe et ne pourra pas participer à d'autres épreuves

*Cavaliers/cavalières doivent porter les vêtements de style western

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Classe	Description
173	75	Course de drapeau.
	76	Course de barils.
	77	Trou de serrure.
	78	Course 'BIG T'



*Les classes dans la section 180 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 17 ans et moins

*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes cavaliers/cavalières

***Casques d'équitation sont OBLIGATOIRE.**

Section 101. Poney en selle ou Attelé

60\$, 50\$, 40\$, 35\$, 25\$

Section	Class	Description
180	79	Plaisance Anglais, Trophée à la mémoire de Christy Trew
	80	Plaisance western.
	81	Attelage ouvert. Cheval attelé à une voiture à deux ou à quatre roues.
	82	Course de barils. Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western. Aucun temps de changement de selle ou autre ne vous sera alloué
	83	Obéissance aux commandements, selle Anglais
	84	Obéissance aux commandements, western.
	85	Sac musical.
	86	Equitation Western
	87	Equitation Classique



*Les classes dans la section 181 ouvertes aux cavaliers/cavalières âgés de 15 ans et moins sauf les exceptions stipulées

*Aucun étalon n'est permis dans les classes des jeunes (14.2 main et moins)

***Casques d'équitation sont**

OBLIGATOIRE pour les classes en selles et attelés

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$ & 5\$ (autres)

Section	Class	Description
181	8	Poney attelé à une voiture à 2 roues ou à 4 roues.
	9	Équitation classique ou western.
	10	Pas et trot. 10 ans ou moins. Selle classique ou western.
	11	Sac musical, 13 à 15 ans.
	12	Classe costumée, poneys ou cheval, au pas seulement (Pas de voiturette)
	13	Parade western. Équipement et vêtements 25%. Performance 75%.
	14	Plaisance, classique ou western.
	15	Course de cuillères et des œufs, 12 ans et moins.

Section 182: Poneys et classes (jeunesse)

	16	Course de baril, Cavaliers/ cavalières doivent porter les vêtements style western, 13 à 15 ans. Aucun temps de changement de selle ou autre ne vous sera alloué.
	17	Sac musical, 12 ans et moins.
	29	Finalistes de sac musical! Les trois premiers classés des classes 11 et 17 se rivalisent. (65\$, 55\$, 35\$, 25\$, 20\$)
	30	Poneys attelés à un chariot à deux roues



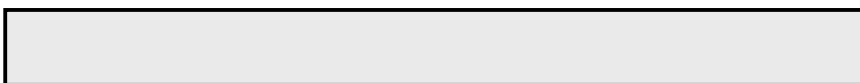
*Les classes dans la section 182 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 17 ans et moins

***Casques d'équitation sont OBLIGATOIRE.**

*Poneys participant dans cette section sont seulement éligibles pour participer dans Section 175 et Section 182

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$ & 5\$ (autres)

Section	Classe	Description
182	28	Poneys attelés (jeunesse)



* Classes dans la section 175 ouvertes aux cavaliers/ cavalières âgés de 18 ans et plus

*Poneys participant dans cette section sont seulement éligibles pour participer dans Section 175 et Section 182

50\$, 45\$, 40\$, 35\$, 30\$

Section	Classe	Description
175	18	Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.
	19	Poney routier attelé à une voiture à 2 roues, avec couleurs de l'écurie.

Section 17 Chevaux miniatures et légères performance

	20	Attelage de poney Hackney ouverte.
	21	Attelage de poney Hackney ouverte.



*Chevaux dans cette section ne sont pas éligibles dans aucune autre section de Performance sauf pour classe 12 dans la section 181

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$

Section	Classe	Description
176	22	Attelage ouvert. Miniature attelée à une voiture à 2 ou à 4 roues.
	23	Classe ouverte; paire de chevaux miniatures attelés à un véhicule à 4 roues
	24	Classe ouverte de cheval miniature simple attelé à un chariot à deux roues



*Les classes dans cette section ouvertes aux cavaliers/cavalières âgés de 18 ans et plus

40\$, 35\$, 30\$, 25\$, 20\$

Section	Classe	Description
177	25	Classe ouverte ; paire de poneys attelés à un véhicule à quatre roues
	26	Classe ouverte de poney simple attelé à un chariot à deux roues
	27	Classe ouverte tandem de poney attelé à un véhicule à quatre roues.
	31	Classe ouverte de poney attelé à un véhicule à quatre roues

*****Jeunes Ruraux, Chevaux Légers et Traits : SVP vous assurer que vos inscriptions soient reçues par l'administration avant le 10 aout à 20h00.**

HORAIRE DE CHEVAUX

- ❖ Licou : Chevaux de trait & légers sont jugés simultanément devant la grande estrade
- ❖ Chaque section sera jugée selon la race et la séquence inscrite.
- ❖ Se référer au livret de l'exposition pour les règlements.
- ❖ Les classes de performance débiteront immédiatement après les jeunes agriculteurs.

Judi – 30 août 2018

10:00 a.m. TRAIT & LÉGER

Section 101	Canadian	Classes 1 – 10
Section 102	Percheron	Classes 1 – 10
Section 103	Clydesdale	Classes 1 – 10
Section 104	Belgian	Classes 1 – 10
Section 105	Tout autres chevaux de trait enregistrés	Classes 1 – 10
Section 140	Morgan	Classes 41 – 52
Section 141	Quarter Horse	Classes 41 – 52
Section 142	Standardbred	Classes 41 – 52
Section 143	Appaloosa	Classes 41 – 52
Section 144	Paint	Classes 41 – 52
Section 144	Paint - Boomhower Trophy	Class 46
Section 145	Arabe	Classes 41 – 52
Section 146	American Saddlebred	Classes 41 – 52
Section 147	Friesian	Classes 41 – 52
Section 150	Chevaux Miniature enregistrés	Classes 41 – 52
Section 154	Toutes autres races chevaux légers enregistrés	Classes 41 – 52
Section 155	Races Croisées Chevaux	Classes 53
Section 160	Hackney Pony	Classes 41 – 52
Section 161	Welsh Pony	Classes 41 – 52
Section 164	Shetland Pony	Classes 41 – 52
Section 165	Toutes autres races de poney enreg.	Classes 41 – 52

Vendredi – 31 août, 2018

9:00 a.m. TRAIT & LÉGER

Section 105	Tout autres chevaux de traits enregistrés	Classes 1 – 10
Section 113	Races croisées	Classes 15 – 17
Section 114	Jument ou hongre de trait	Classes 21
	Trophée T.D. Frizzle	Top Placing Brome County Exhibitor

	Trophée Earl Marsh	Meilleur cheval de trait à l'Expo
11:00 a.m.	COMPÉTITION JEUNES RURAUX	

1:30 p.m. – TRAIT ET LÉGER - PERFORMANCE

Temps	Sect.	Classe	Description
1:30 pm	123	12	Paire de chevaux de trait enregistrés *Trophée William Nelson
1:45 pm	112	2	Paire de chevaux Canadien attelés à une voiture à quatre roues
2:00 pm	177	25	Classe ouverte, paire de poneys attelés à un véhicule à quatre roues
2:15 pm	176	24	Classe ouverte de cheval miniature simple attelé à un chariot à deux roues
2:30 pm	112	4	Paire de chevaux Canadien attelé à une voiture à deux ou quatre roues. Conduite par une femme.
2:45 pm	114	23	Chevaux attelés en flèche * Guy Yates Trophy
3:00 pm	114	31	Chevaux attelés en fleche à une voiturette à quatre roues
3:30 pm	180	80	Plaisance western jeunesse
3:45 pm	114	25	Chevaux attelés en troïka à une voiture à quatre roues
4:00 pm	172	70	Obéissance aux commandements western
4:15 pm	181	30	Poney attelé à un chariot à deux roues
4:30 pm	114	34	Compétition “skidding” Trophée commémoratif David Anderson

Samedi – 1 septembre 2018

Temps	Section	Classe	Description
10:00 am	181	10	Pas et trot (Enclos B)
10:15 am	170	69	Adulte Plaisance Western
10:30 am	176	22	Chevaux miniature enregistrés attelage classe ouverte.
10:40 am	170	63	Classe Combinée: *Trophée Harry Wallace
10:55 am	114	22	Cheval de trait conduit par une femme: * Trophée Bill Blackwood.
11:20 am	175	20	Attelage de poney Hackney, classe ouverte

11:25 am	181	9	Poney équitation classique ou western
11:25 am	170	75	Course de Drapeau
11:35 am	170	64	Selle ouverte 'Saddle Seat', Cavalière
11:45 am	180	83	Jeunes Obéissance aux commandes Classique
11:55 am	175	18	Poney routier attelé à une voiture à 2 roues aux couleurs de l'écurie
12:00 pm	114	26	Paire de chevaux de traits attelés à 1 wagon: *Trophée J.C. Blackwood
1:00 pm	170	58	Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues
1:15 pm	181	13	Parade Western Pony
1:30 pm	170	61	Cheval attelé conduit par un homme: *Trophée Delbert Tibbits Gagnant: *Trophée James (Sonny) Henderson Memorial
1:45 pm	170	71	Adulte équitation western
2:00 pm	112	1a	1 cheval Canadien ou plus, attelé à une voiture antique
2:15 pm	170	55	Cheval routier attelé à une voiture à 4 roues : *Trophée Stewart
2:30 pm	170	66	Plaisance Classique
3:00 pm	114	30	Attelage paire de chevaux de trait, garçon ou fille de 13 – 17 years *Trophée Sam Evans
3:15 pm	114	29	Paire de chevaux de trait attelés à une voiture à 4 roues, garçons ou filles 8 – 12 ans: * Trophée Sam Evans
3:30 pm	180	79	Plaisance Classique Jeune: *Trophée Christy Trew Memorial
3:45 pm	170	56	Compétition 'Mailman': *Trophée Robert McKee Memorial
4:00 pm	170	68	Paire de chevaux de selle
4:15 pm	114	24	Trois chevaux de trait attelés en arbalète
4:45 pm	170	62	Classe Palefrenier
4:55 pm	181	17	Sac Musical, 12 ans et moins : *Eddy Graham Memorial
5:15 pm	112	5	Attelage de 4 chevaux Canadiens, attelés à une voiture à 4 roues, à 2 roues ou un véhicule antique

Dimanche – 2 septembre 2018

Temps	Section	Classe	Description
9:00 am	181	14	Poney plaisance classique ou western
9:20 am	170	67	Équitation classique

9:40 am	180	87	Jeunes équitation classique: *Certificat cadeau
10:00 am	175	19	Poney routier attelé à une voiture à 2 roues aux couleurs de l'écurie
10:00 am	170	76	Adulte course de barils. (Enclos B)
10:10 am	170	65	Plaisance selle anglaise 'Saddle Seat' *Trophée Top placing Morgan: Little Valley Kingpin
10:15 am	180	82	Jeune course de barils. (Enclos B)
10:25 am	114	28	Paire de chevaux de trait, attelage conduit par une femme *Trophée Natasha Lavigne
10:30 am	180	80	Jeunes plaisance western. (Enclos B)
10:45 am	180	86	Jeunes équitation western. (Enclos B): *Certificat cadeau
11:00 am	170	60	Cheval attelé à une voiture de 4roues conduit par une femme *Première place Brome County: *Trophée Lady Memorial
11:15 am	181	15	Course de cuillère et oeufs, 12 ans et moins
11:30 am	112	1b	Un cheval Canadien ou plus, attelés à une voiture antique
12:00 pm			PARADE – Machinerie Agricole
1:00 pm			PARADE – Chevaux Lourds, Légers et Poneys
1:30 pm			PARADE – Bovins
2:00 pm	170	74	Parade Western: *Trophée Karen Brooks Memorial
2:15 pm	114	33	Attelage de 6 chevaux de traits: *Trophée McPherson
2:45 pm	170	59	Cheval Morgan enregistré à harnais: *Trophée Miles Rhicard
3:00 pm	176	23	Paire de chevaux miniatures attelés à un véhicule à 4 roues
3:15 pm	170	57	Cheval routier attelé à une voiture à 4 roues. *Trophée Raymond McMahon
3:30 pm	181	12	Classe poney ou cheval costumé (au pas seulement) 15 ans et moins
3:45 pm	177	27	Tandem de poney Welsh attelé à un véhicule à 4 roues
4:00 pm	114	32	Attelage de 4 chevaux de traits: *Trophée Robert Douglas
4:15 pm	170	72	Arabe enregistré, classe costumée, galop

			contrôlé
4:22 pm	170	73	Classe ouverte costumée en tenue arabe, gallop contrôlé
4:30 pm	181	8	Poney à une voiture, attelage simple, garçons ou filles 15 ans et moins
4:45 pm	170	54	Cheval routier attelé à une voiture à 2 roues: * Trophée Baxter Williams
			* Présentation du Trophée Bilodeau
4:55 pm	175	21	Attelage de poney Hackney classe ouverte
5:00 pm			Arrêt des jugements équin. Tests de son pour le spectacle de soirée
6:30 pm	114	27	Course à obstacle, paire de chevaux de trait: *Trophée Clyde Jersey
7:30 pm	181	11	Sac Musical 13 à 15 ans
7:30 pm	180	85	Sac Musical (Jeunes)

Lundi – 3 septembre 2018

Temps	Section	Classe	Description
9:15 am	114	35	Attelage à 2 roues, jeunes 13 – 17 ans
9:30 am	112	6	Chevaux Canadiens attelés en arbalète à une voiture ou express à 4 roues
9:45 am	114	36	Attelage à 2 roues, jeunes 8 – 12 ans
10:00 am	170	77	Course de ‘Trou de Serrure’. (Enclos B)
10:00 am	180	81	Attelage ouverte, jeune.
10:15 am	170	78	BIG-T
10:15 am	112	3	Chevaux Canadien attelés en flèche à une voiture à 4 ou 2 roues.
10:30 am	177	26	Poney Welsh simple attelé à un chariot à 2 roues
10:45 am	181	16	Course de baril, cavaliers 12 – 15 ans. (Enclos B): *Eddy Graham Memorial
11:00 am			Présentation des 3 Trophées de la Parade Pour le meilleur - Trait, Léger et Poney
11:05 am			Annonce des gagnants du concours de ‘L’Exposant’. Quatre placements pour chaque – Trait, Léger

TROPHÉES

Aurèle Bilodeau

Sections 181, classes 8, 9, 13, 14

1. Sommes totales gagnées dans ces classes.

2. Le nom de tous les compétiteurs doit apparaître dans le livre du juge, préalablement au jugement de la classe.
3. S'il y a égalité, le trophée sera partagé.

Mason Ashley Martin Memorial

Section 124, classe 13 : Pour performance dans l'élevage des chevaux. Un trophée perpétuel à être accordé annuellement à l'exposition de Brome, pour le meilleur Descendant du Mâle ou Descendant de la Jument tout cheval léger ou de trait enregistré. L'étalon ou la jument ne doit pas nécessairement apparaître. Trois chevaux/ à être exhibés dans la catégorie Descendant du Mâle, deux chevaux dans la catégorie Descendant de la Jument, n'appartenant pas nécessairement à l'exposant et n'étant pas nécessairement pur-sang. Les sang-croisés doivent être enregistrés dans une catégorie sang-croisé reconnue. Ils doivent avoir été exhibés dans une classe régulière. Ils seront jugés selon le type, la conformation, la disposition et l'habileté du mâle ou de la jument à transmettre des caractéristiques de lignée désirable.

Trophées de la parade

Les directeurs de la société offrent un trophée de la parade pour chaque groupe : trait, léger et poney

Eddy Graham Memorial

Section 181, Classes 11, 17

Tous les trophées sont à perpétuité.

Section 104	Classe 6	Guy Yates Memorial
Section 110	Grand Champion Jument	Boomhower
Section 114	Classe 21	T.D. Frizzle
Section 114	Classe 21	Earl Marsh
Section 114	Classe 22	Bill Blackwood Memorial
Section 114	Classe 26	J.C. Blackwood
Section 114	Classe 27	Clyde Jersey
Section 114	Classe 28	Natasha Lavigne
Section 114	Classe 29	Sam Evans
Section 114	Classe 30	Sam Evans
Section 114	Classe 32	Robert Douglas
Section 114	Classe 33	McPherson
Section 114	Classe 34	David Anderson
Section 123	Class 12	William Nelson
Section 124	Class 13	Mason Ashley Martin
Section 170	Classe 54	Baxter Williams Memorial
Section 170	Classe 56	Stewart
Section 170	Classe 57	Raymond McMahan
Section 170	Classe 59	Miles Rhicard
Section 170	Classe 60	Lady Memorial

Section 170	Classe 61	James Sonny Henderson
Section 170	Classe 61	Delbert Tibbits
Section 170	Classe 63	Harry Wallace
Section 170	Classe 65	Little Valley Kingpin
Section 170	Classe 73	Karen Brooks Memorial Trophy
Section 180	Classe 79	Christy Trew
Section 181	Classes 8, 9, 13, 14	Aurèle Bilodeau
Section 181	Classes 11,17	Eddy Graham Memorial

PETITS ANIMAUX

RÈGLEMENTS

1. Ouvert à tous les résidents des Comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et autres comtés, selon l'espace disponible.
2. Tous les formulaires d'entrée, incluant les frais applicables, devront être reçus au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**, tout formulaire reçu après cette date ne sera pas accepté.
3. **Frais d'exposant de 25\$** doit être attaché à votre formulaire d'entrée **plus cinquante sous de droit d'entrée par volaille ou lapin**. L'entrée de cinquante sous sera remboursée si le sujet est refusé.
4. Tous les sujets doivent être de race pure.
5. Tous les sujets devront être placés dans les cages le jeudi avant l'exposition entre 15h00 et 21h00 et demeureront en place jusqu'à **17h00 lundi**. Les cages seront fournies gratuitement.
6. Les exposants devront porter une attention spéciale quand ils viendront chercher leurs animaux le dernier soir. L'enlèvement du mauvais animal sera considéré comme un vol. Tout acte de vol ou de vandalisme aura pour résultat l'exclusion de l'exposant pour une année.
7. **Jugements : Samedi : 9h00 Volaille Dimanche : 9h30 Lapins**
8. Chaque exposant ou personne autorisée doit apporter son propre lapin à la table du juge. Faute de se conformer à cette règle, le lapin sera disqualifié de la compétition.
9. Le président de la section volailles peut, sur demande, assister le juge dans l'exécution de ses charges pourvu qu'il ne soit pas un exposant dans cette catégorie. S'il expose, une personne impartiale doit agir à sa place. Les exposants ne doivent pas accompagner le juge pendant l'appréciation. Tout exposant qui intervient pendant l'exercice de ses fonctions sera disqualifié de la compétition.
10. Le secrétaire du juge doit être un non-exposant impartial et choisi par le comité des volailles. Le nom de cette personne ne doit être transmis au bureau de la secrétaire une semaine avant l'ouverture de l'exposition.
11. À l'exception des lapins, le nom de l'exposant ne doit pas apparaître sur les cages avant ou durant le jugement.
12. Pendant l'exposition les animaux sont la responsabilité du comité de volailles qui doit s'assurer qu'ils se portent bien.
13. Les exposants peuvent inscrire un maximum de quatre (4) volailles pure race ou lapins par race. Un minimum de quatre (4) oiseaux ou lapins de la même

race sont requis pour former les quatre (4) catégories de Vieux mâle, Vieille femelle, Jeune mâle, Jeune femelle. Trois (3) animaux de même race seront jugés comme une classe. Moins de trois (3) animaux par race seront classés comme “toute autre variété”.

14. Tous les spécimens indésirables, pour cause de maladie ou autres, ne seront pas éligibles pour un prix, et à la discrétion **d’une** personne impartiale, nommée par les directeurs pourront être enlevés de la bâtisse.

15. Un ruban est donné pour les champions et champion de réserve dans chaque section.

16. Un ruban est donné pour le meilleur de chaque race

17. Section des jeunes

- a) Ouvert aux jeunes exposants de 4 à 16 ans et moins, résidents dans les Comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et autres comtés, selon l’espace disponible.
- b) Il n’y a pas de frais d’entrée pour les représentants de 11 ans et moins. Cependant, les frais de cinquante sous par animal s’applique.
- c) Chaque représentant junior peut présenter deux (2) sujets de race pure, section volaille, lapin et cochon d’Inde.
- d) Tous les représentants juniors doivent être présents et prêts à tenir leurs sujets durant l’appréciation. Les exposants absents au moment du jugement seront disqualifiés.
- e) Toutes les autres règles s’appliquent pour cette sectio

CLASSES

7\$, 6\$, 5\$, 4\$, 3\$, 2\$

Volaille Standard					
Section	Description	Coq	Poule	Cochet	Poulette
700	Amerucana, bleu	1	2	3	4
701	Amerucana, bleu wheaten	1	2	3	4
702	Amerucana, noir	1	2	3	4
703	Amerucana, brun-rouge	1	2	3	4
704	Amerucana wheaten	1	2	3	4
705	Australops, noir	1	2	3	4
706	Chanteclerc, perdrix	1	2	3	4
707	Chanteclerc, blanc	1	2	3	4
708	Cochin, noir	1	2	3	4
709	Cochin, perdrix	1	2	3	4
710	Cochin, blanc	1	2	3	4
711	Jersey Giant, blei	1	2	3	4
712	Marans, cuckoo	1	2	3	4
713	Marans, wheaten	1	2	3	4
714	Orpington, chamois	1	2	3	4
715	Plymouth Rock, barré	1	2	3	4
716	Plymouth Rock, blanc	1	2	3	4
717	Sultan	1	2	3	4
718	Sussex	1	2	3	4
719	Wyandotte, lacé bleu	1	2	3	4
720	Wyandotte, lacé or	1	2	3	4
721	Wyandotte, lacé argent	1	2	3	4
722	Wyandotte, blanc	1	2	3	4
723	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

Volaille Naine					
Section	Description	Coq	Poule	Cochet	Poulette
740	Cochin	1	2	3	4
741	Cornish	1	2	3	4
742	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

Canards					
----------------	--	--	--	--	--

Section	Description	Jars Adulte	Cane Adulte	Jeune Jars	Jeune Cane
760	Call, bleu chamois	1	2	3	4
761	Call, gris	1	2	3	4
762	Call, pastel	1	2	3	4
763	Call, neigeux	1	2	3	4
764	Call, blanc	1	2	3	4
765	Runner, blanc	1	2	3	4
766	Silver Appleyard	1	2	3	4
767	Autres Races de Canards	1	2	3	4

Oies

Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
780	Chinois	1	2	3	4
781	Toulouse	1	2	3	4
782	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

Dindons

Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
790	Ardoise	1	2	3	4
791	Blanc	1	2	3	4
792	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

Lapins

Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
800	Californien	1	2	3	4
801	Flemish Giant, fauve	1	2	3	4
802	Flemish Giant,	1	2	3	4

	gris				
803	Flemish Giant, blanc	1	2	3	4
804	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

Pigeons					
Section	Description	Male Adulte	Adulte Femelle	Jeune Male	Jeune Femelle
820	Capucin, blue bar	1	2	3	4
821	Capucin, cream bar	1	2	3	4
822	Capuchin, tacheté	1	2	3	4
823	Hibou	1	2	3	4
824	Modena	1	2	3	4
825	Roller Birmingham, amande	1	2	3	4
826	Roller Birmingham, noir	1	2	3	4
827	Roller Birmingham, dun	1	2	3	4
828	Roller Birmingham, opale	1	2	3	4
829	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

Gibiers à Plumes					
Section	Description	Male Adulte	Femelle Adulte	Jeune Male	Jeune Femelle
840	Pintade	1	2	3	4
841	Faisan	1	2	3	4
842	Caille	1	2	3	4
843	Toutes Autres Variétés	1	2	3	4

7\$, 6\$, 5\$, 4\$, 3\$, 2\$ (autres)

Section des Jeunes	
Section	Classe
860	Volaille
861	Lapins
862	Cochons d'Inde

MOUTONS

RÈGLEMENTS

1. Finale Provinciale :
 - a) Bien que l'Expo Brome demeure ouvert aux résidents de toutes les provinces, les résidents du Québec exposant dans ces sections seront également en compétition dans les championnats provinciaux.
 - b) Il doit y avoir un minimum de cinq (5) animaux en compétition dans chaque classe de championnat provincial.
2. Un minimum de trois (3) exposants et dix (10) animaux par race est nécessaire pour un jugement
3. Un minimum de trois (3) animaux par classe est nécessaire pour un jugement
4. Une unité d'élevage peut exposer un maximum de huit (8) animaux par race.
5. Tous les formulaires de participation, incluant les frais applicables et le certificat d'assurance, devront être au bureau de l'administration avant **20h00 le 10 août**. La date du cachet de la poste ne sera plus considérée.
6. Un droit d'inscription d'exposant de 25\$ doit accompagner la formule d'entrée plus 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal. Le 20\$ de droits d'entrée pour chaque animal sera remboursés lors du paiement des prix en argent, si l'animal se présente le jour du jugement.
7. Tous les moutons devront être sur place le jeudi à 13h00 et resteront sur les terrains de l'exposition jusqu'au lundi 17h00.
8. Les certificats d'enregistrement doivent accompagner chaque animal à l'exposition. Tous les sujets inscrits dans les classes doivent être la propriété de l'exposant et doivent être enregistrés en son nom.
9. Pour fin de classification, l'interprétation suivante d'un sujet sera utilisée : tout sujet enregistré de race pure appartenant à une ou plusieurs personnes individuellement ou conjointement gardé sur une ferme ou entreprise d'élevage, est considéré comme étant le produit de cette ferme ou de cette entreprise d'élevage.
10. Dans chaque classification lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une entreprise d'élevage. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe effectivement plus d'une unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'une unité seulement est présente. Il est de l'essor des exposants de prouver qu'il existe vraiment deux (2) unités d'élevage.

11. Pendant le jugement des moutons, seul le juge, les membres du comité des moutons de l'exposition de Brome et les exposants pourront prendre place dans l'enclos.

12. L'ordre des jugements se fera en rotation annuelle : **2018 - Section 530.**

13. Substituts :

Les substituts sont seulement à être annoncés jeudi lors de l'entrée. Tous les animaux inscrits sur la formule d'entrée, le seront aussi sur le programme. Les substituts annoncés lors de l'arrivée jeudi seront seulement sur la liste de jugement. Le nombre total d'animaux exposés ne peut excéder le nombre inscrit, excluant les substituts.

14. Jugement : **Dimanche** à 9h00.

15. Toutes les races seront exhibées tondues, toison courte moins d'un pouce, sauf pour les Leicester.

16. Championnats :

Pour la meilleure brebis et le meilleur bélier, de tout âge, pour chaque race exposée, les sujets doivent être exposés dans les classes régulières

17. Concours de Régisseurs de troupeau

Ce concours est ouvert à tout régisseur ou propriétaire-exposant qui aura exposé au moins cinq (5) moutons dans les différentes classes.

(40\$, 30\$, 20\$, 10\$)

Attribution des points

Pour la meilleure présentation des animaux, la qualité de ces derniers n'entrant pas en ligne de compte. Au moins cinquante (50) pour cent des points seront attribués à l'apparence, à la propreté et à la présentation des moutons. Les autres cinquante (50) pourcent des points seront attribués aux régisseurs pour leur courtoisie et l'amabilité avec laquelle ils fourniront les informations demandées par le public ainsi que sur d'autres éléments à être établis par le comité des moutons. L'évaluation des candidats portera sur toutes ces qualités durant toutes les journées : vendredi, samedi, dimanche et lundi, et ce, à partir de 07h00 jusqu'à 22h00.

Section 520: Suffolk

Section 530: North country cheviot

Section 533: Dorset

Section 534: Border cheviot

Section 536: Leicester

Section 537: Hampshire

Section 538: Oxford

Section 539: Romanov

Section 540: Toutes autres races

75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 55\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
1	Brebis Brebis d'un an (possédant 4 palettes maximum). Née et élevée au Canada.
2	Agnelle Agnelle possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait) née avant le 1 ^{er} janvier, 2018. Née et la propriété de l'exposant.
3	Agnelle Agnelle possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait) née le ou après le 1 ^{er} janvier, 2018. Née et la propriété de l'exposant.
4	Bélier Bélier d'un an (possédant 4 palettes maximum). Né et élevé au Canada.
5	Agneau Agneau possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait) né avant le 1 ^{er} janvier, 2018. Né et la propriété de l'exposant.
6	Agneau Agneau possédant la première paire d'incisives temporaires (dents de lait). Né le ou après le 1 ^{er} janvier, 2018. Né et la propriété de l'exposant.
7	Progéniture du père Groupe de trois sujets avec dentition de lait complète, composé des deux sexes, issus du même père. Peuvent avoir été exposés dans les

	classes précédentes. Né et être la propriété de l'exposant.
8	Troupeau de l'exposant Un groupe de quatre moutons, les deux sexes doivent être représentés et chaque mouton doit avoir été exposé dans une des classes précédentes et être de la même race. Né et être la propriété de l'exposant



- Tous les animaux seront pesés avant le jugement
- Une entrée dans cette section par exposant
- Un minimum de 8 animaux doit être enregistrée pour chaque classe
- Les agneaux doivent avoir leurs dents de lait.
- Les agneaux doivent être nés la propriété de l'exposant
- Les agneaux devront être frais tondus.
- Date de naissance doit être fournie lors de l'inscription

75\$, 70\$, 65\$, 60\$, 55\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$, 50\$

Classe	Description
1	85 à 100 lbs
2	101 lbs à 125 lbs

TROPHÉES

John Pibus

Exhibition des sujets

Garrett Chapman

Meilleur troupeau race pure

Archie Lyster

Meilleure préparation

McDougall Memorial

Meilleure progéniture troupeau de race pure

JEUNES AGRICULTEURS

Coordinatrice – Diana Frizzle

Cercle Veaux :	Lundi le 3 septembre 2018	
	Classes PeeWee	9h00
	Classes de veau	9h30
Cercle Chevaux :	Vendredi le 31 août, 2018	13h00
Cercle Moutons :	Lundi le 3 septembre 2018	après les jugements de bœuf
Cercle Chèvres :	Lundi le 3 septembre 2018	après les jugements de bœuf
Berger ou Bergère :	Samedi le 1 septembre 2018,	18h00
Jugements (Pour tous)	Dimanche le 2 septembre 2018	15h00
Classe de costumes	Dimanche le 2 septembre 2018	16h00

Les buts sont :

- Encourager le travail des cercles de jeunes agriculteurs dans le district.
- Donner une plus grande valeur éducationnelle aux expositions.
- Former de meilleurs producteurs et éleveurs.
- Stimuler l'intérêt des jeunes aux expositions et par là un plus grand nombre d'adultes.

RÈGLEMENTS

1. Les concurrents devront être âgés entre huit et vingt-cinq ans au **1^{er} janvier de l'année en cours**. La classe Pee Wee doivent être âgés entre cinq et sept ans.
2. Aucune inscription sera acceptée après le 10 août, et un frais d'administration de 10\$ sera ajouter entre le 11 et le 20 août. **Absolument aucune inscription ne sera acceptée après le 20 août et/ou durant la fin de semaine de l'expo.**
3. Pas de taureaux.
4. Le comité ne se tient nullement responsable des objets perdus ou volés ainsi que des maladies contactées ou tout autre accident qui pourrait arriver aux concurrents durant leur séjour à l'exposition.

5. Tous les récents règlements de santé des animaux doivent être observés.
6. Les animaux peuvent être pur-sang ou croisé.
7. **Vêtements / Tenue:** Les concurrents devront être vêtus adéquatement: les vaches laitières en blanc; les bœufs avec les couleurs de la race; les moutons, chemise blanche et pantalons noirs; chèvres, en blanc.
8. Tous les trophées doivent être retournés au bureau de l'exposition au plus tard le jeudi de l'expo avant 20h00. Les trophées doivent être gravés et nettoyés, prêts pour exhiber. La présentation sera faite après le jugement.
9. **Concours de présentation-règles de base des jugements :**
 - a) État du veau, du cheval, du mouton. De la propreté, de l'apparence générale.
 - b) Présentation aux juges, façon de parader (licou de câble ou de cuir).
 - c) Exposant vêtu adéquatement.
10. **Règlements pour ceux qui exposent des veaux:**
 - a) La Société se réserve le droit d'annuler les classes interclubs si moins de 3 clubs sont inscrits.
 - b) Tous les veaux devront être sur le terrain de l'exposition avant 9h00 lundi. Toutes les entrées seront acceptées à moins d'avis contraire.
 - c) Du foin et de la paille seront fournis pour les veaux. On demande aux concurrents d'apporter tous les autres items selon les besoins.
 - d) Les membres du club devront présenter le même veau toute la saison.
 - e) Tous les exposants devront être membres en règle d'un organisme reconnu tel que 4-H, Q.Y.F. ou Jeunes Ruraux.
 - f) Il doit y avoir un minimum de trois (3) veaux de chaque race pour faire une classe ou à la discrétion du comité 4-H.

Section 419: Hereford

Section 420: Shorthorn

VEAUX BOVIN DE BOUCHERIE

Section 421: Toutes autres races



Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	Génisse intermédiaire née le ou après le 1er janvier 2017
2	Femelle un an junior née entre le 1er avril et le 31 décembre 2017
3	Génisse Senior née entre le 1er janvier 2016 et le 31 mars 2017



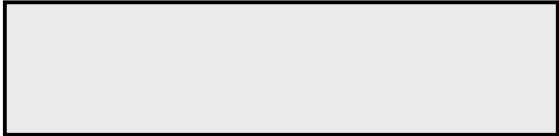
Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Peewee)
---	------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

VEAUX BOVIN LAITIERS



Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	Génisse Junior née entre le 1 ^{er} mars 2018 et le 31 mai 2018
2	Génisse intermédiaire née entre le 1 ^{er} décembre 2017 et le 28 février 2018
3	Génisse senior née entre le 1 septembre 2017 et le 30 novembre 2017
4	Femelle d'été née entre le 1 ^{er} juin 2017 et le 31 août 2017
5	Femelle un an Junior née entre le 1 ^{er} mars 2017 et le 31 mai 2017



Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Peewee)
---	------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

MOUTONS

Ouvert à tous les jeunes exposants. Frais d'inscription 5\$ pour les non-membres 4-H. Inscription jusqu'à 10h30, lundi.



Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	Agnelle née après le 1 janvier 2018



Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Pee wee)
---	-------------------

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans



Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Le jugement sera basé sur les caractères suivants :

Costume	35pts
Apparence du concurrent	35pts
Contrôle et présentation de l'animal	30pts

CHÈVRES

--

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

Classe	Description
1	Chevrette 0 à 12 mois
2	Chevrette 12 à 24 mois
3	Chèvre en lactation

--

Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

1	Chevrette 0 à 12 mois
2	Chevrette 12 à 24 mois

--

Groupe A: 20\$, Groupe B: 18\$, Groupe C: 15\$

1	5-7 ans (Pee wee)
---	-------------------

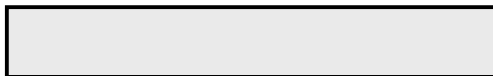
Groupe A: 48\$, Groupe B: 44\$, Groupe C: 40\$

2	8-11 ans
3	12-15 ans
4	16-20 ans
5	21-25 ans

CHEVAUX LEGERS ET DE TRAIT

Un casque protecteur est mandatoire pour les classes d'équitation.

Il y aura des frais d'administration de 5\$ pour les non membres des 4-H.
L'enregistrement prend place le vendredi après-midi à l'estrade.



48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

Western :

Classe	Description
1	12 ans et moins
2	13 à 21 ans

English :

3	12 ans et mois
4	13 à 21 ans



48\$, 44\$, 40\$, 36\$, 32\$ & 28\$ (autres)

1	12 ans et moins
2	13 à 21 ans

AUTRES CLASSES



Meilleur 5 Peewee: 15\$, Meilleur 5 Junior 32\$, Meilleur 5 Senior: 32\$

1	Peewee: 5 à 7 ans
2	Junior: 8 à 16 ans
3	Senior: 17 à 25 ans



Dimanche le 3 septembre 2018 immédiatement après les jugements.

Pour tous les 4-H retraités (21 et plus) qui ont déjà participé et qui ne sont maintenant plus éligibles en âge mais pas en esprit, l'exposition de Brome vous invite à participer à un concours de costume pour voir si vous vous rappelez les habilités qui vous ont été enseignées lors de votre passage parmi les 4-H. Classe de rubans seulement.

TROPHÉES

Moutons

Commandité par anciens 4H	Grand Champion Présentation
Jane A. Gilday Memorial	Grand Champion de tous

Chèvres

Commandité par anciens 4H	Grand Champion de tous
----------------------------------	------------------------

Laitières

Commandité par anciens 4H	Grande Championne Jersey
L.C. Frizzle	Grande Championne Holstein
Waterloo Co-Op	Championne Réserve Overall
Waterloo Co-Op	Grande Championne de tous
Commandité par anciens 4H	Grande Championne Ayrshire

Bœuf

Angus Association	Champion Angus
Charolais Association	Champion Charolais
Hereford Association	Champion Hereford
Shorthorn Association	Champion Shorthorn
Todd Simmental	Champion Simmental
Sydney Castle	Grand Champion de tous

Jugement

Errol Marsh	Champion Junior Jugement
Heward Graffety	Champion Senior Jugement

Présentation

A.C. Todd	Grand champ. Présent. Laitières
Sydney Castle	Grand champ. Présent. Bœuf
Pauline St Amant	Le Meilleur Présentateur

Chevaux

David & Gayle Evans	Equitation Junior Anglaise
David & Gayle Evans	Equitation Senior Anglaise
David & Gayle Evans	Equitation Junior Western
David & Gayle Evans	Equitation Senior Western